

Paris, le 8 décembre 2006

Monsieur le Directeur Général,

Lors du CTPC-DGER du 6 décembre, les organisations syndicales vous ont toutes fait part de leur profond désaccord et de leur indignation au sujet du projet d'ouverture d'une section SER dans le BTSA du LEGTA des Vosges, en partenariat avec le LPRP La Providence de Harol, qui figurait parmi les propositions d'évolution des structures soumises à leur avis.

Si elles considèrent qu'il est nécessaire pour le DRAF et la DGER de faire des propositions de nature à conforter l'établissement (qui a perdu une filière Agroéquipements), elles estiment que le maintien à l'ordre du jour du prochain CNEA d'un tel projet parmi l'ensemble des projets d'évolution des structures, constituerait une provocation et témoignerait d'une volonté de banalisation encore accrue entre l'enseignement public et l'enseignement privé.

Le DRAF de Lorraine, avant sa mutation, a suggéré cette "opportunité" au directeur du LEGTA des Vosges pour tenter de trouver une solution aux problèmes de recrutement rencontrés dans le BTSA ACSE. Ce choix révèle, d'une part, un manque de discernement puisqu'il propose d'implanter une filière Services dans un établissement qui n'a aucune compétence dans ce domaine à l'heure actuelle, et témoigne d'une curieuse absence de repères en matière de respect de la laïcité pour une personne chargée d'exercer la fonction d'autorité académique.

La Constitution donne obligation à l'Etat à tous les niveaux, y compris déconcentré, d'organiser le service public gratuit et laïque [alinéa 13 du préambule de la Constitution]. Or la perspective d'alterner la formation d'étudiants entre deux établissements, l'un public et l'autre privé confessionnel, ne permet plus de garantir ce principe.

Vous comprendrez, Monsieur le Directeur Général, que sur un sujet aussi sensible, le maintien d'une telle proposition apparaîtrait comme une provocation inutile, susceptible de raviver "une guerre scolaire" que personne ne souhaite.

Aussi, les organisations soussignées vous demandent très solennellement le retrait de cette proposition des documents relatifs aux évolutions de structures soumis à l'avis du CNEA du 12 décembre 2006 et en font une condition préalable à leur participation.

Persuadés de votre souci de préserver un dialogue social de qualité, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations respectueuses.

Snetap FSU

Annick MERRIEN

sFOerta FO

Michel DELMAS

Syac CGT

Louis DILASSER

SUD Rural

Marie-Claude HERBOUX